

République Française
Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 10 DÉCEMBRE 2024
20 heures 30

OBJET :

10/12/2024 N°4
SUBVENTION : PROGRAMME VOIRIE
COMMUNALE 2025 – DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE CONCERNANT
L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU STADE

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 12 décembre 2024.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Sabine LAURE - Éric MICHALLET - Franck POLLET – Laurette COLOMBET

Absente ayant donné mandat : Isabelle MARIDET à Marie-Claude CHAMPROMIS

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Monique GOUTILLE

SUBVENTION : PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU STADE

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du centre bourg – phase 1 - ont débuté en octobre dernier. Ils se composent pour le lot 1 (terrassment, voirie) et le lot 2 (espaces verts, mobilier) d'une :

- Tranche ferme 2024 : aire multimodale
- Tranche ferme 2025 : aménagement de la rue du Stade
- Tranche optionnelle n°1, 2026 : aménagement paysager de la place de l'Église
- Tranche optionnelle n°2, 2027 : aménagement de la place du Platane

M. le Maire explique que les travaux pour la réalisation de la tranche ferme 2025, secteur 2, débiteront en mars/avril prochain. Le montant total des travaux éligibles pour la tranche ferme 2025 secteur 2 pour l'aménagement de la rue du Stade pour la voirie s'élève à 127 355 € H.T.

M. le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la subvention d'un montant de 50 942 € H.T. (taux communal de 40%) au titre de l'Enveloppe de voirie communale 2025 pour la réalisation de ces travaux. La commune participera en fonds propres pour un montant de 76 413 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ▶ **Approuve** les devis présentés pour la réalisation de ces travaux.
- ▶ **Sollicite** l'octroi d'une subvention au titre de l'Enveloppe de voirie communale 2025.
- ▶ **S'engage** à inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir la dépense.

► **Autorise** le Maire à signer toutes pièces nécessaires en lien avec la présente délibération.
Adopté à l'unanimité

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Monique GOUTILLE

Publication en ligne le

12 DEC. 2024



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.